



Indemnisation ARCE-secteur public

Par **Sia**, le **18/11/2016** à **13:04**

Bonjour,

Je suis actuellement auto-entrepreneur depuis janvier 2015. Mon activité a démarré, mais je suis confrontée à des difficultés financières persistantes pour d'autres raisons, qu'il aurait été plus faciles de résoudre avec des indemnités qui m'avaient été promises.

Je m'explique:

-janv 2015: obtention accord ACCRE, pole emploi m'avait invité à faire une demande d'ARCE dans la foulée.

-dossier ARE rejeté par pôle emploi, normal je dépends du secteur public, de l'hôpital plus précisément, mon précédent employeur.

-demande d'infos à l'hôpital: "pas la peine de faire la demande d'ARCE, elle sera rejetée". Je change mes plans dans la panique (je n'aurai pas du me fier au discours de cette dame au téléphone, il s'avère qu'aucune demande n'avait jamais été faite au service concerné). -ARE jamais touchées depuis, déclaration de mon CA mensuel dépasse le seuil d'indemnisation (CA et non salaire! Je ne gagne rien sur mon activité ! seuil basé sur un contrat 30% à l'époque, mon CA équivaut à un temps plein...).

-un an après: toujours dans la galère. En désespoir de cause je dépose quand même le dossier de demande ARCE; Réponse du service "Malheureusement les allocataires du CHU, et des employeurs publics en général, ne sont pas éligibles à l'ARCE, d'après un arrêt du Conseil d'Etat du 15 avril 2015 (n°378893)". Mais cet arrêté date de quelques mois après la date de création de mon entreprise! De plus, je ne suis pas dans le cas de la personne mentionné dans cet arrêté !

Quels recours pourrais-je avoir ? N'y a-t-il pas de possibilité d'accès à ces indemnités d'allocations bloqués sur les comptes de l'hôpital, qui m'auraient été dues entre le 1er janvier

et le 15 avril, et qui me sont refusées aujourd'hui?

Je reste dispo s'il faut plus d'infos sur ma situation, n'hésitez pas,
Un énorme merci par avance à vous de m'avoir lu et de tenter de m'aider,

Bien cordialement,